

AFFAIRE No 48 - AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR LA FOUR-
NITURE DE DIVERS MATERIELS DE CUISINE POUR LES RESTAU-
RANTS SCOLAIRES DE LA COMMUNE

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à lancer un appel d'offres pour la fourniture de divers matériels de cuisine destinés à remplacer ceux défectueux dans les restaurants scolaires des écoles suivantes :

- Bois-de-Nèfles / Piton,
- Bretagne / Bellevue,
- Champ-Fleuri (primaire),
- Ilet Quinquina,
- La Chaumière,
- Brûlé,
- Montagne 15ème kilomètre (primaire).

Les crédits sont prévus au budget du Service de la Restauration Scolaire (article 614).

ETAT DES BESOINS EN MATERIELS DE CUISINE
DES RESTAURANTS SCOLAIRES DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS

LOTS	M A T E R I E L S	QUANTITES
1	Hottes en inox avec extracteurs incorporés	8
2	Plonges en inox	19
3	Tables en inox	29
4	Casiers en inox	10
5	Etagères murales en inox	64
6	Planches à découper en polyéthylène	11
7	Modules et demi-modules en inox	5
8	Réchauds en inox	2
9	Marmites à bain-marie en inox	3
10	Armoires frigorifiques et congélateurs	4
11	Eplucheuse	1
12	Coupe-légumes	1
13	Panoplie (combiné/fouet/mixeur portatif)	1
14	Ouvre-boîtes	1
15	Balances	30

MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE
DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commissions des Affaires Générales et des Finances

Elles émettent un avis favorable.

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT, AINSI QUE L'AVIS DES COMMISSIONS,
SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 19 DEC. 1987

**Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions**